

**Motion Nicolas Mattenberger et consorts - 20 jours de congé paternité pour les employés de l'Etat de Vaud**

*Développement*

Il y a environ trois ans, le Grand Conseil a rejeté de quelques voix une motion tendant à ce que les employés de l'Etat de Vaud puissent bénéficier d'un congé paternité d'un mois.

Depuis lors, les mentalités en la matière ont évolué. Plusieurs entreprises privées et des communes (dont notamment celles de Lausanne et d'Yverdon) ont admis le bien-fondé du souhait exprimé par de nombreux pères de pouvoir s'occuper davantage de leurs enfants. De même, elles ont été dans le sens de reconnaître le rôle important de soutien que doit assumer un père lors de la venue d'un nouveau-né.

Ainsi, ces collectivités et sociétés ont accepté d'accorder à leur personnel un congé paternité plus conséquent que les cinq jours dont disposent actuellement les employés de l'Administration cantonale.

Persistant à être d'avis qu'il appartient à l'Etat de prendre des mesures en vue de permettre à son personnel de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle et de favoriser concrètement l'égalité hommes-femmes, les motionnaires soussignés demandent que l'article 35, al. 1, let. c, de la loi sur le personnel soit modifié en ce sens que les employés de l'Etat de Vaud puissent bénéficier d'un congé paternité payé de vingt jours ouvrables.

*Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.*

Lausanne, le 8 mars 2011.

(Signé) *Nicolas Mattenberger et 30 cosignataires*

**M. Nicolas Mattenberger** : — Mardi dernier, lorsque la présidente a annoncé le dépôt de ma motion, j'ai entendu, provenant d'une partie de la droite des « euh... » Je suppose que ma proposition de congé paternité crée de l'agacement chez certains députés. Cependant, je maintiens cette proposition. Il a fallu plusieurs dizaines d'années pour que l'on crée enfin dans ce pays une assurance maternité. Il faut effectivement revenir plusieurs fois avec une telle proposition.

Comme je l'ai indiqué dans le texte de ma motion, il y a environ trois ans, notre Grand Conseil avait refusé d'assez peu l'introduction d'un congé paternité de 1 mois. Aujourd'hui, nous estimons que les mentalités ont quelque peu évolué puisque plusieurs entreprises ont introduit ce principe du congé paternité. De même, la Commune de Lausanne ainsi que celle d'Yverdon accordent à leurs employés 20 jours de congé.

Nous estimons que cette proposition va dans le sens de l'égalité entre les hommes et les femmes, vers un changement de mentalité et qu'elle permet aux pères et aux couples de partager les tâches dès le départ. Je ne reviendrai pas sur les avantages de ce premier lien important entre un père et son enfant. Plusieurs pédopsychiatres estiment que ces premiers moments de présence sont bénéfiques pour l'ensemble de la famille. Il est également indispensable pour des mères, qui parfois se trouvent fragilisée psychologiquement après un accouchement, de pouvoir être secondées par le père de l'enfant. Dès lors, nous demandons que l'article 35, alinéa 1, lettre c, de la loi sur le personnel soit modifié afin que les employés

puissent bénéficier d'un congé paternité payé de 20 jours ouvrables. Nous estimons aussi qu'il appartient aux collectivités publiques de montrer l'exemple, bien que certaines entreprises aient déjà introduit un congé paternité, étant persuadés que, dans une dizaine d'années, il sera généralisé sur l'ensemble du territoire suisse. Je vous propose de renvoyer directement cette motion au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

**M. François Brélaz :** — Il est facile d'être socialiste : c'est jouer à longueur d'année au Père Noël, sans se préoccuper de savoir si l'on a l'argent pour payer les cadeaux promis. Le postulat évoque une motion rejetée il y a trois ans par ce Grand Conseil. Il s'agissait d'un texte déposé le 6 mars 2007 par notre ancienne collègue Mariela Muri-Guirales et par M. Mattenberger. Cette motion avait été transmise à une commission des travaux de laquelle il est ressorti un rapport de majorité de notre collègue Pierre-Alain Mercier et un rapport de minorité de M. Mattenberger. Dans ce rapport de minorité, j'apprends qu'il y avait la proposition suivante : 10 jours de congé paternité à la charge de l'Etat et, si le fonctionnaire le désire, il peut prendre 20 jours non payés. Finalement, cette motion a été classée.

Concernant le texte d'aujourd'hui, j'estime téméraire de demander que la motion soit renvoyée directement au Conseil d'Etat, alors qu'on ignore le coût de l'opération et ses conséquences sur le personnel. Aussi, je demande le renvoi de ce postulat à une commission.

**M. Jean-Marie Surer :** — Je rappelle la phrase prononcée en 2007 par M. Pierre-Alain Mercier : « Un nourrisson dort 23 heures sur 24, ou même 23h10 sur 24, dans sa vie de nourrisson et il ne fait pas la différence selon que ce soit son père ou sa mère qui veille sur le berceau. » En ce sens, les choses n'ont pas changé, la réalité biologique n'a pas changé, monsieur Mattenberger. Après la mouture de 1 mois en 2007, vous nous proposez maintenant une action spéciale « 20 jours », sous prétexte que les mentalités ont évolué. Vous avez mentionné un certain agacement de la droite. Oui, nous sommes véritablement agacés de vous voir revenir aujourd'hui avec une telle motion.

En tout cas, ce qui ne change pas chez les socialistes, c'est qu'ils veulent toujours davantage de vacances — on le voit avec l'initiative pour les six semaines —, augmenter le nombre de congés — on le voit pour les maternités —, travailler moins et, surtout, gagner autant qu'avant. Ils veulent le beurre, l'argent du beurre, la laitière et la laiterie ! Voilà la mentalité actuelle du parti socialiste. Alors, nous en avons un tout petit peu ras le bol. J'ajoute, monsieur Mattenberger, que vous mettez en difficulté l'économie des Vaudois et les entreprises vaudoises. Je trouve très dommage que la loi sur le Grand Conseil ne permette pas de classer immédiatement cette motion puisqu'elle est signée pas au moins 20 députés. Nous devons automatiquement au moins la renvoyer en commission. Alors, j'appuie la demande de M. Brélaz. Allons en commission avec cette deuxième mouture revue et corrigée mais mal digérée. Sachez, monsieur Mattenberger, que de toute façon nous serons contre votre motion.

**M. Guy-Philippe Bolay :** — M. Mattenberger revient cet après-midi avec une vieille marotte de la gauche. Comme cela a déjà été rappelé, un projet identique a été refusé par le Grand Conseil en 2007, alors qu'il ne demandait que la moitié de ce qui est demandé aujourd'hui. Outre son aspect électoraliste, ce projet est censé faire de l'Etat un employeur attrayant et vise à renforcer le lien entre le père et son enfant et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les collaborateurs de l'Etat ont actuellement déjà droit à 5 jours de congé paternité payés. C'est plus du triple de la moyenne dans l'économie privée qui est d'environ 1 jour et demi. On peut s'étonner que la gauche veuille encore ajouter une ligne aux sept pages A4 de congés possibles dans la fonction publique, si on reprend simplement une impression de ce qu'on

trouve sur le site internet de l'Etat de Vaud. C'est déjà pas mal pour être qualifié d'employeur attrayant !

L'argument de l'égalité cède à la facilité. Que se passera-t-il à l'issue du congé paternité ? Que deviendra l'implication du père au-delà du congé paternité ? C'est la vraie question. Mais cette question appartient à la sphère privée. Dans tous les cas, on constate que les congés pour prendre soin d'un enfant malade sont toujours demandés par les mères et quasiment jamais par les pères. L'engagement d'un père, comme d'une mère, dans l'éducation des enfants ne devrait pas se résumer à un congé de 20 jours pour se donner bonne conscience.

Quant à la question du financement, la motion ne s'en préoccupe pas. Et pour cause : il est plus facile à obtenir pour la fonction publique. Si un employeur privé veut offrir ce type de prestation à son personnel, lui et ses employés doivent d'abord gagner, par leurs activités, les montants nécessaires. Ce n'est pas toujours évident vu la concurrence mondiale. Dans le cadre de ce projet, on met simplement une charge de plus sur le dos des contribuables.

Bien sûr, l'économie est favorable à une politique familiale conséquente. Les relations avec le père doivent être prises en compte dans l'éducation de l'enfant. Mais le congé paternité d'un mois n'est pas une réponse adéquate à cette préoccupation. La flexibilité dans les horaires de travail, des horaires scolaires harmonisés, des périodes de vacances compatibles avec les périodes de vacances scolaires sont de bien meilleures solutions sur la durée. Le congé paternité d'un mois ne résout pas la question éducative ; il a des coûts importants et ses résultats ne seront pas forcément conformes aux attentes. Dans tous les cas et comme mes réopinants, je demande le renvoi de la motion à une commission.

**M. Raphaël Mahaim** : — Lorsque nous avons eu ce débat il y a trois ans, j'avais dit en déclarant mes intérêts que la probabilité que je sois à la fois père et employé de l'Etat de Vaud était assez faible. Même si cette probabilité a quelque peu augmenté depuis (*rires*), elle est toujours assez faible et je ne pense pas profiter directement de la proposition de notre collègue Mattenberger.

Au-delà de cette boutade, il est temps de faire ce débat. Face à l'agacement de la droite exprimé par certains collègues, j'aimerais faire part d'un certain agacement devant la fermeture totale par rapport aux propositions de congé paternité. Dans les pays du Nord, droite et gauche s'accordent unanimement sur une durée du congé paternité de huit mois environ, variant selon les pays ; un congé parental pour être tout à fait précis entre la mère et le père. Mais droite et gauche s'écharpent sur les règles de répartition qu'elles veulent plus ou moins souples, le père ou la mère devant prendre telle part. Donc, droite et gauche sont d'accord sur huit mois de congé parental, mais s'écharpent sur les règles. La droite dans les pays du Nord semble avoir une longueur d'avance par rapport à la droite dans notre pays et c'est fort compréhensible lorsqu'on voit à quel point il est nécessaire d'introduire un congé parental ou un congé paternité et à quel point c'est quelque chose qui est demandé au sein de la population. Je suis persuadé que si une initiative populaire était soumise au peuple aujourd'hui, elle serait acceptée si elle était formulée en des termes modestes et raisonnables.

Enfin, une dernière remarque à l'intention de notre collègue Surer qui prétend qu'un enfant dort 23 heures par jour et que, par conséquent, la présence du père à la maison n'est pas nécessaire. Je me demande dans quelle mesure cette information est correcte. Je pense pour ma part qu'elle est erronée. Mais cela m'interpelle sur le rôle joué par les pères au sein de la famille. Je suis plutôt choqué par le fait qu'un père doive retourner travailler alors que sa femme peut encore être à la maternité. Un congé paternité de 5 jours équivaut, en moyenne, à la durée de séjour de la mère à la maternité. Si le père prend son congé directement après la naissance, il retourne au travail à peu près au moment du retour de la mère à la maison. Je vous invite à faire bon accueil à cette motion. Comme il a été demandé qu'elle soit renvoyée

en commission, vu l'ambiance électrique qui règne dans cette salle et le peu d'attention accordé à la discussion, le débat se fera en commission.

**M. Philippe Vuillemin** : — Evidemment, M. Mattenberger a allumé tout le monde en se disant : « Bon voilà, je demande directo le renvoi au Conseil d'Etat. Elle est belle, elle est bonne ! » Ce n'est pas une très bonne idée. Les remarques de M. Mahaim sont plus intéressantes. Effectivement, un débat de société va se mettre en place, comme c'était le cas pour les garderies il y a vingt-cinq ans. Et on serait surpris de voir que, dans la population générale, il n'y a pas forcément un clivage gauche/droite.

La motion doit aller en commission parce que, contrairement à ce que pense M. Mattenberger, la question mérite d'être discutée sous différents angles. Il est nécessaire de faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes soit clairement respectée, car ce n'est pas toujours le cas. Une deuxième chose est qu'il faut peut-être trouver des solutions pour que ça divorce moins vite et que ça nous coûte moins cher. Or, on sait qu'un certain nombre d'enfants et de femmes sont abandonnés dans les deux premières années de vie de l'enfant parce que, psychologiquement parlant, le père n'a pas pu faire la démarche, à la fois inconsciente et consciente, de paternité — de nombreux travaux scientifiques le démontrent. Ainsi, il ne se sent pas du tout concerné par cet enfant qui vient de naître et cela nous coûte des centaines de milliers de francs dans ce pays, quand on veut et comme on veut.

Et puis il y a une différence entre générations. Mon collègue Mahaim a une trentaine d'années, moi j'en ai vingt-cinq de plus. J'accepte qu'il voie les choses de façon différente et peut-être qu'il a raison et qu'il parle au nom de sa génération. Je dois dès lors prendre en compte ce qu'il dit et aussi comprendre le monde économique et ses problèmes. J'aimerais bien que, en séance de commission, on ne se borne pas à compter des sous mais qu'on essaie de se mettre en perspective dans le futur. De temps en temps, quand un politicien a un bout de nez qui dépasse les cinq ans d'une législature, cela ne peut que faire du bien.

**M. Régis Courdesse** : — Chers députés socialistes, « A Gauche toutistes » et Verts, cosignataires de la motion de M. Mattenberger, je ne me prononcerai pas sur le fond, mais sur la forme. Vous voulez défendre les employés de l'Etat de Vaud. Il y a pourtant suffisamment de syndicats dans ce canton pour défendre les employés de l'Etat de Vaud. Pourquoi faudrait-il que les députés veuillent faire le bonheur de ces employés alors que les syndicalistes sont là pour le faire ?

En tant que membre d'une commission paritaire professionnelle, je suis en quelque sorte un syndicaliste patronal et je supporterais assez mal qu'un député vienne me dire, en s'immiscant dans la convention collective, quel congé paternité mes employés doivent avoir. Il ne faut surtout pas renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat, il faut en discuter en commission. Mais je peux d'ores et déjà affirmer ma position : ce sera non à cette proposition touchant uniquement les employés de l'Etat de Vaud, car ils sont assez bien défendus comme cela.

**M. Jacques Nicolet** : — Je m'opposerai à cette motion demandant 20 jours de congé paternité pour les employés de l'Etat de Vaud pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour l'équilibre social. Une partie de ce parlement intervient souvent pour dénoncer l'inégalité entre les hommes et les femmes. Là, elle creuse l'écart qu'elle dénonce. Sachant que, dans le personnel de l'Etat de Vaud, la petite moitié dépend du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et qu'une part non négligeable est active dans l'enseignement, je m'étonne que l'on veuille encore creuser l'écart entre le corps enseignant, au bénéfice de conditions sociales, salariales et professionnelles de bonne qualité, et d'autres employés de l'Etat de Vaud, personnel soignant, agents de détention, gendarmes et cantonniers, pour n'en citer que quelques-uns. Certains pourraient me dire « oui, mais à Lausanne on le fait ». Je me

permets de penser que ce que pratique la plus grande ville du canton n'engage qu'elle, d'autant plus qu'elle occupe l'honorable première place du classement pour la dette par habitant.

Pour conclure, je m'opposerai à cette motion lors de son traitement en commission, voire de son éventuel retour en plénum, afin de respecter et de défendre la majorité des entreprises et des PME du canton qui ne peuvent se payer le luxe d'accorder de tels privilèges à leur personnel, mais qu'ils seraient certainement contraints d'accorder si nous l'accordons aux employés de l'Etat de Vaud. Ce n'est pas au canton de créer une telle distorsion de concurrence entre employés de la fonction publique et du secteur privé.

**M<sup>me</sup> Christa Calpini** : — Cette proposition de 20 jours de congé paternité est totalement irréaliste. Pour les petites entreprises qui ont une dizaine d'employés et si en plus l'accouchée travaille dans la même entreprise que le père de l'enfant, je vous laisse imaginer ce que cela donne.

**M. Bertrand Clot** : — C'est effectivement un problème. Je serais enclin à saluer la proposition de M. Mattenberger. Aujourd'hui, compte tenu des pères qui travaillent à la maison, je la trouve extrêmement agréable. Malheureusement, il faut déchanter. Si dans une famille, l'arrivée d'un enfant est un cadeau, ce n'est pas forcément un cadeau pour l'Etat, ni pour l'employeur, ni pour les entreprises. Je rappellerai simplement quelques chiffres.

Aujourd'hui, cinq semaines de vacances, c'est 25 jours ; en ajoutant 9 jours de congé, cela nous amène à 34 jours ; avec 5 jours de congé paternité pour l'Etat ou pour la Ville de Lausanne, nous arrivons à 39 jours, avec un treizième salaire ; en ajoutant aux 39 jours, un ou deux jours de congé pour la naissance, pour un déménagement, pour le service militaire et pour autre chose, cela nous amène largement au-dessus de 40 jours. C'est-à-dire qu'avec un treizième salaire, un employé de l'Etat ou d'une entreprise travaille moins de 10 mois par année. Comment voulez-vous maintenir une activité économique suffisante pour faire vivre les familles ? Car en définitive, c'est la famille qui doit vivre et elle ne pourra vivre qu'avec une progression des salaires. Et cette progression des salaires ne passe pas par des congés supplémentaires, mais par la qualité du travail effectué et par la manière de pouvoir financer cette qualité du travail. Et cette qualité du travail, elle se finance au travers d'un salaire et d'une rentabilité d'entreprise.

Nous ne pouvons pas continuer à donner des congés à tout-va. Malheureusement, je le répète, c'est peut-être pour la famille et pour les pères en particulier un petit cadeau empoisonné de leur refuser un congé paternité. Mais aujourd'hui, l'économie ne nous le permet pas. Je vous engage à refuser cette motion, ou tout au moins à la renvoyer en commission, comme l'ont demandé plusieurs collègues et comme cela se fera. Il faudra être réaliste et ne pas voir seulement l'avantage qui pourrait être donné en termes de confort pour les nouveaux pères de famille. Je conçois bien la proposition de M. Mattenberger mais, aujourd'hui, elle est irréaliste.

**M. Olivier Epars** : — Honorable collègue Jean-Marie Surer, vous m'étonnez, en tant que vétérinaire, si vous remettez en question les ouvrages de Konrad Lorenz. Ne les avez-vous pas lus ? Même si un nourrisson devait dormir 23h30 par jour, pour la demi-heure durant laquelle il aurait les yeux ouverts, il serait intéressant, à part téter les seins de sa mère, qu'il voie qu'il a aussi un père et qu'il s'en imprègne. En plus, à long terme, si les gens deviennent plus équilibrés, cela coûtera moins cher aux assurances maladie. Et le partage du travail, n'y pensez-vous pas non plus ?

**M<sup>me</sup> Nuria Gorrite** : — Je constate que beaucoup d'hommes s'intéressent aujourd'hui à cette question. Permettez enfin à une femme de s'exprimer. Contrairement à ce qui a été dit par M.

Nicolet, il ne s'agit pas d'une politique des ressources humaines qui est exclusivement l'apanage de la Ville de Lausanne. D'autres communes ont introduit un congé paternité à l'exemple d'entreprises privées. Sur sol vaudois, de grandes entreprises privées octroient à leur personnel un congé paternité, et c'est bien qu'elles y trouvent un intérêt. Et l'intérêt, monsieur Clot, ce n'est pas de faire un cadeau au personnel ; on n'est pas en période de Noël, on ne s'inscrit pas du tout dans cette logique. Ce n'est pas un cadeau fait au personnel, c'est tout simplement s'inscrire dans une politique des ressources humaines moderne. La modernité consiste à dire que la construction du lien est le fait de deux partenaires parents et qu'elle se fait aussi à travers un partage des tâches dès les premières heures de l'arrivée de l'enfant. Reconnaître, par le biais d'une politique des ressources humaines, cette arrivée de l'enfant, c'est un bénéfice social à long terme. C'est pourquoi je vous invite à entrer en matière.

Plusieurs de mes collègues ont dit qu'il serait intéressant de connaître le coût de cette proposition. Je suis aussi de cet avis. Il serait intéressant de connaître ses incidences et le seul moyen de les connaître c'est d'entrer en matière, ce que je vous invite à faire.

**M. Jean-Luc Chollet** : — Des positions aussi tranchées de part et d'autre démontrent à l'évidence qu'on est davantage dans des positions d'exemplarité que d'impact sur les finances cantonales qui, à l'heure actuelle, se portent bien. Je n'aimerais pas qu'on travestisse ma pensée ; je constate simplement qu'une part de plus en plus grande de nos familles sont des familles monoparentales. Ainsi, le nombre de pères qui auraient droit à ces prestations ne serait pas aussi élevé que cela. Alors, plutôt que d'offrir une prestation qui accroît l'écart avec le secteur privé, je préfère qu'on s'en tienne à l'arsenal que nous avons en matière de prestations sociales, d'allocations familiales et de prestations complémentaires familles — les fameuses PC familles — qui permettent, pas en une fois, pas pour 20 jours, mais sur toute la durée de vie de l'enfant d'aider le parent, généralement la mère mais parfois aussi le père seul, à pouvoir faire face à la fois à l'éducation des enfants et à une activité professionnelle. C'est moins spectaculaire mais beaucoup plus efficace sur la durée.

**M. Raphaël Mahaim** : — Sincèrement et de bonne foi, j'essaie de comprendre les raisons qui poussent certains représentants de la droite à s'opposer à cette proposition. J'aimerais brièvement répondre au premier argument que j'ai entendu, celui de notre collègue Nicolet concernant une prétendue discrimination hommes/femmes par l'introduction du congé paternité. D'une part, le congé paternité proposé représenterait environ le tiers du congé maternité accordé aux femmes et, d'autre part, on sait très bien que la répartition des tâches varie dès l'arrivée d'un enfant, car elle provoque, même au sein des couples où la répartition des tâches est assez équitable, un report massif des tâches vers les femmes au détriment des hommes puisque ces derniers sont tenus de continuer à travailler. J'avoue que je ne comprends pas cette première raison.

J'en viens à une deuxième raison : celle des coûts qui seraient bien trop élevés, si j'en crois certains représentants de la droite. Je comprends cet argument, il est tout à fait recevable. Mais dans ce cas, je souhaiterais qu'on ait un débat public. Les libéraux proposaient, l'année passée dans le cadre du débat budgétaire, une diminution du point d'impôt. Je proposerais, dans le cadre d'un débat public, d'opposer une diminution du point d'impôt à l'introduction d'un congé paternité pour l'ensemble de la population. Nous verrions alors si la population est prête à faire ce sacrifice d'un point d'impôt pour avoir un congé paternité.

Je termine avec le troisième argument que j'entends, que je comprends aussi, mais qui ne me convainc pas, soit l'argument selon lequel ce congé paternité ne devrait pas valoir uniquement pour la fonction publique, mais pour l'ensemble de l'économie privée. Formulé de cette manière, c'est absolument correct. Nous ne devrions pas en rester à la seule fonction publique, nous devrions élargir ce congé à l'ensemble de l'économie. Mais il semble que ce n'est pas ce

que vous souhaitez, car si c'était le cas, vous défendriez très certainement cette proposition à Berne également pour l'ensemble du droit du travail en Suisse. Malheureusement, ce n'est pas le cas. En réalité, ce qui se cache derrière cette discussion, c'est bien une conception différente de la vie familiale. Certains pensent que le père peut retourner travailler après 4 jours de congé paternité. Je fais partie de ceux qui pensent que cette conception est dépassée. D'autres pays ont pris des années d'avance sur la Suisse dans ce domaine. Il importe maintenant que nous fassions le pas, ne serait-ce que pour la fonction publique cantonale. C'est déjà un premier pas. Je vous invite à poursuivre ces intéressantes discussions en commission et à revenir sur ces différents arguments de manière fouillée.

**M. Eric Walther** : — Un événement personnel : ma fille a accouché il y a trois semaines et son mari a choisi de prendre quinze jours de ses vacances pour l'accompagner durant cette période. Il a ainsi dû grever sérieusement ses vacances. (*Rires.*) Merci pour ces rires, cela fait plaisir.

Je reviens sur ce qu'a dit le député Clot. Il semblerait, d'après son calcul, que tous les hommes ont des enfants chaque année. Ce n'est quand même pas le cas ! (*Nouveaux rires.*)

**M. Nicolas Mattenberger** : — J'aimerais réagir aux propos de M. Brélaz et d'autres députés de droite qui nous disent que la gauche, c'est le Père Noël. Pourtant, votre hotte, monsieur Brélaz, est nettement mieux fournie. Il faut parler du cadeau que vous avez fait dans le cadre de la double imposition pour les personnes morales et de ce qu'il coûte à la Confédération et aux cantons. Sur ce point, il n'y a pas de leçon à nous donner, surtout lorsqu'il s'agit d'un débat de société.

Ce qu'il faut retenir aujourd'hui, ce sont les propos de M. Vuillemin : le lien de départ entre père et enfant est très important. Il serait intéressant aussi qu'on étudie les coûts pour la société des divorces ou des problèmes psychologiques qui s'ensuivent. On ne peut pas se contenter de dire, comme on l'a entendu ici, qu'un enfant dort 23 heures sur 24 en se basant sur les propos de M. Mercier qui n'est pas pédopsychiatre. On a cité des auteurs en pédopsychiatrie qui reconnaissent ce lien important s'agissant des premiers moments pour le couple, pour l'enfant et pour l'ensemble de la famille. L'Etat doit montrer l'exemple. Je l'ai dit, je pense que ce congé paternité devrait être étendu à l'ensemble de la population suisse. Mais il faut commencer par où on peut commencer. M. Courdesse demande pourquoi nous intervenons devant le Grand Conseil. Monsieur Courdesse, la loi prévoit un congé paternité de 5 jours et je crois savoir que ce sont les députés qui peuvent décider des lois. Il est normal que des députés proposent de modifier cette loi pour accorder 20 jours de congé.

**M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat** : — Quelques informations pour que vous puissiez prendre position en connaissance de cause. Si j'ai bien compris, par ses propos, M<sup>me</sup> Gorrite demande le renvoi en commission puisqu'il faut étudier la question. Pour le cas où la motion serait renvoyée directement au Conseil d'Etat, il faut que je sois bien plus clair et que je vous donne au moins quelques informations.

La loi sur le personnel prévoit bien 5 semaines de vacances. Mais l'administration est vaste et certains secteurs ont d'autres formes de vacances. Avec le temps librement géré dans le domaine de l'enseignement, on arrive à 14 semaines. On peut dire que l'Etat est plutôt progressiste en matière de politique des ressources humaines. J'illustre mon propos par quelques informations puisque vous devez choisir si vous renvoyez la motion au Conseil d'Etat ou en commission. Il faut savoir que l'Etat a un système de congés relativement généreux : congé maternité de 4 mois, alors qu'il est de 16 semaines en vertu du droit fédéral ; congé d'allaitement de 1 mois dont bénéficient quasiment le 100% des personnes concernées ; congé pour un enfant malade de 5 jours par an ; congé d'adoption de 2 mois, durée qui est à l'examen et sera probablement revue. Les congés mentionnés sont payés. S'y ajoute un point

important, soit le droit à un congé de formation de 3 jours selon l'article 39 de la loi sur le personnel, ainsi que d'autres types de congés de courte durée en cas de mariage, décès, changement de domicile, etc. L'évaluation du nombre de jours de congé paternité implique inévitablement un coût pour l'employeur et ce coût, comme relevé dans plusieurs interventions, se situe dans une fourchette d'environ 1 million ; 1 million qui s'ajoute à tout ce que l'Etat fait déjà.

Je ne peux que vous encourager à renvoyer ce texte en commission pour que vous puissiez prendre le temps et avoir un éclairage global de ce que fait l'Etat employeur avec sa caisse de pensions et sa politique générale de prise en charge. Les différentes pistes que je vous ai présentées ici comme informations pourront être creusées.

La discussion est close.

**Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 107 voix contre 21 sans abstention.**

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**